

# LA LUTTE DE LA FEMME

—organe mensuel de la «Ligue Hellénique pour le droit des femmes»—

Présidente: AVRA S. THÉODOROPOULO, rec. secrétaire de l'Alliance Internationale pour le suffrage des femmes

Rédactrice en chef: HÉLÈNE CORYLLOS, rue Othen, 12, Athènes—Grèce.

(Le bulletin s'échange avec toutes les revues féministes).

## Annales de la Ligue Hellénique pour le droit des femmes

— La L.H.D.F. a adressé aux organisations féminines internationales et aux femmes députées la protestation suivante à propos des événements récents causés par le meurtre de la mission italienne :

«La Ligue Hellénique pour le droit des femmes proteste vivement devant le monde civilisé pour les actes de violence sans précédent du gouvernement Italien contre une population sans défense, et pour le meurtre de malheureux réfugiés, à peine sauvés de la catastrophe d'Asie Mineure. La Ligue fait appel aux organisations féminines du monde entier et aux femmes, membres de parlements pour qu'elles protestent auprès des gouvernements de leurs pays contre une violation du droit international et des principes d'humanité qui met en danger l'existence des petits peuples».

— Pour la même raison la Ligue a adressé l'appel suivant à la «Ligue internationale pour la Paix et la Liberté» :

«Les plaies causées par la grande guerre chez presque tous les peuples sont encore saignantes, et voilà de nouvelles catastrophes qui menacent le monde. Un incident sinistre, le meurtre de la mission italienne par des bandits inconnus, servira de prétexte aux ambitions déchaînées pour écraser un peuple faible, à peine sorti des désastres d'une guerre de dix ans. L'étincelle une fois allumée, personne ne pourra éteindre un incendie qui se répandra fatalement parmi les peuples de l'Europe, avides de s'entredévorer et de s'anéantir entre eux. Il n'y a qu'une planche de salut, celle que ces mêmes peuples, voyant l'abîme où sombreraient vainqueurs et vaincus avec une nouvelle guerre, ont eux-mêmes installée au centre de l'Europe. Cette planche est la Société des Nations. Pour nous autres femmes, qui pendant toutes ces années tourmentées aspirons vers cet idéal de civilisation: la suppression de la guerre, qui à toutes nos réunions, à tous nos congrès internationaux, prêchons l'évangile de la paix universelle, il y a encore un moyen de sauver l'Humanité menacée: c'est la Ligue pour la Paix et la Liberté. C'est le moment de montrer au monde des hommes que nous les femmes nous ne voulons pas la guerre; c'est le moment pour faire appel à la Société des Nations, pour se dresser dans toute sa taille surhu-

main, pour se montrer forte de toutes les volontés pacifistes des hommes et des femmes concentrées en elle, et d'émettre son jugement suprême sur le malheureux incident, devant lequel elle devra forcer les peuples dissidents de se plier.

Prévenons la tempête. Faisons retentir notre mot d'ordre de Paix sur toute la terre, et ne nous laissons pas engloutir par la rapacité, la violence et l'avidité, qui, une fois déchaînées, entraîneront à la ruine toute l'Europe. Unissons nous pour la Justice, pour la Paix».

—Le 27 Août une délégation du Comité exécutif de la Ligue s'est présentée à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, et lui communiqua les résolutions du Congrès de Rome sur la question de la nationalité de la femme mariée, aussi lui demanda-t-elle si dans le cas d'un Congrès international sur cette question la Grèce serait disposée à y prendre part. Ce congrès aurait pour but d'adopter une convention internationale selon le projet provisoire, proposé par le Congrès Féministe de Rome. Mr. Alexandris dit que le Gouvernement Grec prendrait certainement part aux travaux d'un pareil congrès, quoique la solution du problème rencontrerait quelques difficultés chez nous à cause de la situation exceptionnelle de la Grèce au sujet des réfugiés d'Asie-Mineur et de la question de l'échange des populations: néanmoins il a souligné l'opportunité à ce moment d'une discussion à ce sujet dans un Congrès International.

—La délégation a ensuite exprimé à Mr. le Ministre le voeu du Congrès de Rome pour l'élaboration d'une convention internationale réglant les devoirs de paiement de l'entretien de la femme et des enfants légitimes ou illégitimes à ceux qui sont condamnés à cet effet, même dans le cas de l'émigration définitive de ces derniers de leur pays.

Mr. Alexandris reconnut la justice du voeu, mais dit que seul un Congrès international pouvait procéder au règlement de ces questions, vu que les us et lois des pays sont si différents dans chaque pays. La Grèce toutefois voudrait certainement collaborer à un Congrès réuni dans ce but.